

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mars 2024****CONVOCATION**Date : 15 mars 2024
Affichée le : 15 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33
Pouvoirs : 8
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
29 mars 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. François RAMPON – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.**Absents représentés**Mme Claudine MORVAN LE BREC'H Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Agnès TELLIER
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Annie PARAGE Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN
M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-03-15

OBJET : CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU SIIAP.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que dans le cadre du fonctionnement du Syndicat Intercommunal de la Piscine de L'Isle-Adam – Parmain (SIIAP), il est prévu une contribution financière des communes.

Considérant qu'il est donc envisagé pour la Ville de L'Isle-Adam, le versement d'une somme de 317 111€ au titre de l'année 2024.

Après avis de la Commission des Finances en date du 12 mars 2024,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Monsieur Joël Moreau ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **décide** l'attribution d'une contribution financière de 317 111 € à verser au SIIAP pour l'année 2024.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT